



GDK Schweizerische Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren
CDS Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé
CDS Conferenza svizzera delle direttrici e dei direttori cantonali della sanità

31.1 / CO-DS

Communiqué de presse du 27 octobre 2006

Soins médicaux ambulatoires de premier recours: la Confédération et les cantons adoptent deux rapports visant à promouvoir la médecine de premier recours

La Confédération et les cantons ont adopté hier, lors de leur séance du Dialogue de Politique nationale de la santé, deux rapports visant à promouvoir et soutenir les soins médicaux de premier recours. Y sont démontrées des mesures destinées à résoudre les problèmes urgents qui se posent dans le service de garde et d'urgence, de même que des solutions pour améliorer l'attractivité de la formation postgrade des médecins de premier recours.

Le "Dialogue de Politique nationale de la santé" est la plate-forme au sein de laquelle la Confédération et les cantons se réunissent à intervalles réguliers. Le chef du DFI, le Conseiller fédéral Pascal Couchepin, ainsi que des représentants de l'administration y abordent avec le comité directeur de la CDS et son président, le conseiller d'Etat Markus Dür, des thèmes de politique de santé dont la Confédération et les cantons se partagent la responsabilité. Depuis 2005, les soins médicaux ambulatoires de 1er recours en constituent un sujet important. La promotion et le soutien de la médecine de 1er recours continueront à l'avenir à faire l'objet des travaux de la Confédération et des cantons.

Le rapport "Service de garde et d'urgence: mesures et recommandations" décrit les problèmes existants dans le service d'urgence ambulatoire et démontre les solutions possibles. Un besoin d'intervention se fait jour entre autres en raison du vieillissement des médecins de 1er recours, de l'organisation restreinte, de la charge temporelle du service de garde et d'urgence ainsi que des exigences sans cesse croissantes de la population. Pour résoudre ces problèmes, on propose diverses mesures telles que l'optimisation de certains rayons d'urgence, le tri des urgences par des numéros urgents unifiés ou encore une meilleure rémunération du service de garde et d'urgence. On précisera ici que le médecin de premier recours est le spécialiste des urgences médicales ambulatoires et doit le rester.

Quant au rapport "Financement de la formation postgrade spécifique", il traite du problème selon lequel les médecins de famille potentiels peuvent actuellement accomplir toute leur formation postgrade en tant que médecin-assistant à l'hôpital sans pour autant connaître leur futur sphère d'activité en médecine de 1er recours. Des expériences et connaissances importantes font donc défaut. En même temps, la médecine de premier recours est systématiquement privée de personnel. Pour mieux préparer une carrière professionnelle, il a été élaboré au cours des dernières années un projet sur l'assistantat au cabinet, selon lequel les futurs médecins de famille accomplissent une partie de leur formation postgrade chez des maîtres de stage. Les jeunes médecins doivent toutefois s'accommoder de réductions salariales. Pour éviter une telle discrimination et afin de promouvoir l'assistantat au cabinet, le rapport propose de nouvelles variantes de financement. Ainsi, les cantons devraient être associés au financement dans une phase initiale. Un tel soutien devra toutefois être apporté de manière ciblée et en étant limité dans le temps.

Pour plus d'informations:

Les rapports sont consultables sur le site Internet de la CDS www.gdk-cds.ch sous «actualités»

Pour tous renseignements:

- Dr Markus Dür, conseiller d'Etat, président de la CDS, tél. 041 228 60 81
- Cornelia Oertle Bürki, secrétaire centrale suppléante de la CDS, tél. 031 356 20 20